

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2014

Le six juin deux mille quatorze à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Nuillé sur Vicoin s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Mickaël MARQUET, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 28 mai 2014

Etaient présents : Albert ROGUET, Katia CLEMENT, Marc NICOLE et Francine DUPE, Adjoints,
Yannick COQUELIN, Sylvie RIBAUT, Stéphane DALIBARD, Christophe AVRANCHE, Séverine GAIGNOUX,
Séverine NAVINEL, Stéphanie ANGIN, Yoann PICHON, Hubert MEILLEUR, Virginie VIELLEPEAU.

Assistait également : Mme Marie-Noëlle TENDRON, secrétaire de Mairie
M. Yoann PICHON a été élu secrétaire de séance.

I. EVOLUTION DE LA JOURNEE SCOLAIRE (RESTAURATION / TAP...)

DCM 2014-057

Suite à la dernière réunion de conseil municipal et au conseil d'école de ce jour ainsi que la présentation du résultat des enquêtes présentée par S. GAIGNOUX, conseillère déléguée ; K. CLEMENT, Adjointe, informe que suite aux enquêtes distribuées aux familles, les horaires de la journée de l'enfant (voir ci-dessous) évoluent. Elle précise que l'accueil des enfants à l'Accueil de Loisirs s'effectuera dès 7h30 le matin et se terminera à 18h45.

Horaires journée de l'enfant (lundi – mardi – jeudi – vendredi)

- 7h30 – 8h45 : accueil périscolaire
- 8h45 – 11h45 : classes
- 11h45 – 13h45 : pause méridienne et repas
 - Maternelles : 11h45 – 12h45 : repas
12h45 – 13h45 : pause méridienne
 - Primaires : 11h45 – 12h45 : pause méridienne
12h45 – 13h45 : repas
- 13h45 – 16h00 : classe
- 16h00 – 17h00 : TAP
- 17h00 – 18h00 : APS 1^{er} heure ou étude (avec goûter)
- 18h00 – 18h45 : APS 2^{ème} heure

Horaires journée de l'enfant (mercredi)

- 7h30 – 9h00 : accueil périscolaire
- 9h00 – 12h00 : classe
- 12h00 – 13h30 : pause méridienne – repas
- 12h00 – 12h30 : accueil périscolaire (pas de repas)
- 13h30 – 17h30 : ALSH (avec goûter)
- 17h30 – 18h45 : accueil soir
-

Horaires journée de l'enfant ALSH (vacances)

- 7h30 – 9h00 : accueil matin
- 9h00 – 12h00 : activité matin
- 12h00 – 13h30 : pause méridienne – repas
- 13h30 – 17h30 : activité après-midi avec goûter
- 17h30 – 18h45 : accueil soir

Elle précise qu'une réunion publique est programmée le 26 juin 2014 à 19 h à la salle des fêtes ayant pour objet l'information des familles sur le nouveau système d'inscription aux services péri et extra scolaires (gestion en ligne) et sur l'organisation de la journée scolaire à compter de septembre 2014.

Le Conseil Municipal, après délibération, valide les horaires pour la rentrée de septembre 2014. VOTE : 10 voix pour – 2 voix contre – 3 absents.



CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2014

II. TARIF 2014/2015 SERVICES PERI ET EXTRA SCOLAIRES

DCM 2014-058

Sur le rapport de K CLEMENT, Adjointe, les tarifs des services péri et extra scolaires sont validés comme suit (annule la DCM 2013-060) :

Le tarif de l'accueil périscolaire est calculé sur la base de 0.17 € le quart d'heure et le goûter à 0.50 € l'unité.

VOTE : 10 voix pour – 2 voix contre – 3 absentions.

TARIFS PERI EXTRA SCOLAIRES				tarif 01	tarif 02	tarif 03	tarif 04
				imposable	non imposable	hors commune	hors commune et non imposable
				-2%	+25%	-2%	
Restauration scolaire / alsh				01/09/2014			
Pause méridienne : enfant				3,56 €	3,49 €	4,45 €	4,36 €
Pause méridienne : enfant PAI avec repas (projet d'accueil individualisé)				3,56 €	3,49 €	4,45 €	4,36 €
Pause méridienne : enfant PAI sans repas (projet d'accueil individualisé)				2,00 €	1,96 €	2,50 €	2,45 €
Repas adulte				4,94 €	4,84 €	6,18 €	6,05 €
<i>En cas d'intempérie si le prestataire ne livre pas, le repas n'est pas facturé (DCM 2013-007)</i>							
Accueil périscolaire - étude - TAP				01/09/2014			
<i>Matin</i>	<i>7h30-8h45</i>	<i>Accueil périscolaire lundi - mardi - jeudi - vendredi</i>		0,85 €	0,83 €	1,06 €	1,04 €
<i>Matin</i>	<i>7h30-9h00</i>	<i>Accueil périscolaire mercredi</i>		1,02 €	1,00 €	1,28 €	1,25 €
<i>Soir</i>	<i>16h-17h</i>	<i>TAP</i>		0,68 €	0,67 €	0,85 €	0,83 €
	<i>17h-18h</i>	<i>APS 1ère heure / étude (goûter inclus)</i>		1,18 €	1,16 €	1,48 €	1,45 €
	<i>18h-18h45</i>	<i>APS 2ème heure</i>		0,51 €	0,50 €	0,64 €	0,62 €
<i>Mercredi</i>	<i>12h-12h30</i>	<i>Accueil périscolaire</i>		1,00 €	0,98 €	1,25 €	1,23 €
<i>Majoration après 18h45 et mercredi après 12h30</i>				4,12 €	4,04 €	5,15 €	5,05 €
Accueil de loisirs				01/09/2014			
<i>La 1/2 journée matin</i>				4,44 €	4,35 €	5,55 €	5,44 €
<i>Pour une 2ème inscription d'une même famille sur la même unité (matin)</i>				3,03 €	2,97 €	3,79 €	3,71 €
<i>La 1/2 journée après midi (goûter inclus)</i>				4,94 €	4,84 €	6,18 €	6,05 €
<i>Pour une 2ème inscription d'une même famille sur la même unité (après midi -goûter inclus)</i>				3,53 €	3,46 €	4,41 €	4,32 €
<i>La journée (goûter inclus)</i>				6,56 €	6,43 €	8,20 €	8,04 €
<i>Pour une 2ème inscription d'une même famille sur la même unité (journée - goûter inclus)</i>				5,16 €	5,06 €	6,45 €	6,32 €
<i>Matin 7h30-9h</i>		<i>accueil matin</i>		1,02 €	1,00 €	1,28 €	1,25 €
<i>Soir 17h30-18h45</i>		<i>accueil soir</i>		0,85 €	0,83 €	1,06 €	1,04 €
<i>Majoration après 18h45</i>				4,12 €	4,04 €	5,15 €	5,05 €
Sortie ne nécessitant pas de tarif spécifique (cinéma - piscine...)							
Demie journée				6,54 €	6,41 €	8,18 €	8,01 €
Demie journée après midi (goûter inclus)				7,05 €	6,91 €	8,81 €	8,64 €
Journée (goûter inclus)				9,98 €	9,78 €	12,48 €	12,23 €
Tarif commune pour les enfants des agents communaux							



CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2014

III. TARIF SEJOURS ETE ALSH

DCM 2014-059

Sur le rapport de K. CLEMENT, Adjointe, les tarifs des séjours « ETE », après délibération et à l'unanimité sont validés comme suit :

INTITULÉ	Date	Tarif séjour demandé aux familles TARIF 1	TARIF Commune non imposable TARIF 2	TARIF Hors Commune TARIF 3	TARIF Hors Commune non imposable TARIF 4
MINI-CAMP multiactivités 5/6 ans à SILLÉ PLAGE (3 jours)	du 16 au 18 juillet 2014	69,00	67,62	86,25	84,53
CAMP multiactivités intercommunal 7/9 ans à Mûrs Erigné - centre Bouslé (5 jours) - avec Parné	du 21 au 25 juillet 2014	115,00	112,70	143,75	140,88
Bivouac "les mystères de la grotte" 10/16 ans à Saulges (2 jours)	du 24 au 25 juillet 2014	46,00	45,08	57,50	56,35
CAMP 10/16 ans "les fous de la glisse" à la Rincerie (5 jours)	du 28 juillet au 1er août 2014	115,00	112,70	143,75	140,88
Bivouac à la ferme 3/6 ans à Saint Georges Buttavent (2 jours)	du 29 au 30 juillet 2014	46,00	45,08	57,50	56,35
Sortie avec tarif exceptionnel (de type sortie de fin de centre...)		60% famille, 40% Commune	tarif 1 - (2%)	tarif 1 + (25 %)	Tarif 3 - (2%)

IV. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COMITE JUMELAGE

DCM 2014-060

Le Maire expose que suite au voyage en Allemagne du 29 mai au 1^{er} juin 2014, le Comité de Jumelage a remis un présent à Franz MEITINGER, pour son mandat d'élue Allemand (42 années) d'une valeur de 200 €. Il est proposé une prise en charge de la collectivité à hauteur de 50 € (subvention imputation comptable 6574)

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, valide le versement de la subvention exceptionnelle d'un montant de 50 € au Comité de Jumelage.

V. COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)

DCM 2014-061

Le Maire informe que conformément à la législation (article 1650 A du Code Général des Impôts), Laval Agglomération doit mettre en place une commission intercommunale des impôts directs composée de onze membres (leur correspondance reçue le 5 juin 2014). La composition de cette commission intercommunale comporte les mêmes caractéristiques que la commission communale des impôts (cf conseil municipal du 27 mai 2014).

Avant le 30 juin 2014, le Conseil Municipal doit désigner trois candidats dont un doit être domicilié en dehors de la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de nommer :

- Marc Nicole et Albert ROGUET (domicilié sur la commune)
- Geneviève LOCHARD (domiciliée hors commune)

VI. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Des réunions de quartiers vont être mises en place à compter du 19 juin 2014.
- L'école d'Ergothérapeute de Laval a effectué un travail sur l'accessibilité du centre bourg, de la Mairie, de l'ex-cfp et de l'école Victor Hugo. Ils présenteront leurs diagnostics aux élus le 30 juin prochain.
- Le Théâtre de Boulevard effectuera une présentation le 12 juin prochain à la salle des fêtes à 20h30. Les décors ont été réalisés par les résidents de l'ESAT de Lancheneil.
- Les élus établiront un calendrier « d'astreinte » (1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015) concernant la location de salle des fêtes (plusieurs jours sur le même week-end).
- Permanence des élus (samedi de 10h à 12h) – pour mémoire
 - Le 14 juin 2014 M. Marc Nicole
 - Le 12 juillet 2014 M. Albert ROGUET.
- Conseils Municipaux : (20h30) – pour mémoire
 - 1^{er} juillet 2014 - 26 août 2014 - 30 septembre 2014 - 28 octobre 2014 - 25 novembre 2014 - 9 décembre 2014

Le Maire,
Mickaël MARQUET

Les Conseillers municipaux,
La séance est levée à 22 h 20



MAIRIE de NUILLÉ SUR VICOIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2014



MAIRIE de NUILLÉ SUR VICOIN